

Arrondissement de Melun

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Canton de Fontenay-Trésigny



Commune de Grisy-Suisnes

ARRÊTÉ n° 104/ 2023

Du 7 décembre 2023

Le Maire de Grisy-Suisnes

**Objet : Arrêté provisoire de stationnement place de la Mairie.
Autorisation de vente M. RODRIGUEZ.**

- VU le Code de la Route,
- VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions ;
- VU le Code Pénal ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-2 ;
- VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Livre I - 3ème Partie - Intersections et Régimes de Priorité), approuvée par l'Arrêté Interministériel du 06 novembre 1992 et modifié par les textes subséquents ;
- VU la demande de **Monsieur RODRIGUEZ (11 rue madame HEGOT 77166 Grisy-Suisnes)**.
- **CONSIDÉRANT** qu'il convient d'autoriser le stationnement les mercredis de 16h00 à 21h00 sur les places de parking devant l'espace engazonné.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur **RODRIGUEZ (11 rue madame Hégot 77166 Grisy-Suisnes)** est autorisé à occuper quatre places de parkings face à l'espace engazonné – place de la mairie - en vue d'exercer son commerce.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour une durée de 6 mois. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express.

Article 3 : Les travaux effectués dans l'intérêt de la voirie devront être supportés par le permissionnaire, sans donner lieu à indemnité.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

L'ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coubert,
- **Monsieur Rodriguez**

Date d'affichage : 12/12/23

